



Mairie d'AUBY
Attribution mission de Coordination
Sécurité et Protection de la Santé -
Végétalisation cours d'école des Asturies
Décision directe n°99

Envoyé en préfecture le 02/07/2026	
Reçu en préfecture le 02/07/2026	
Publié le	
ID : 059-215900283-20260629-DD_2026_99-CC	

Publié le 3 juillet 2026

La ville d'Auby s'est associée à la Société Publique Locale (SPL) de l'Artois par l'intermédiaire d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage et suivi de l'opération de désimperméabilisation et de la végétalisation des cours du Groupe Scolaire Marcel Pagnol.

Dans le cadre du projet, et afin d'anticiper le bon déroulement des travaux de désimperméabilisation et de végétalisation, un prestataire compétent en Coordination Sécurité et Protection de la Santé doit être désigné.

En ce sens, le maître d'ouvrage a lancé une consultation pour la réalisation desdites études sous la forme d'une procédure sans publicité.

La présente consultation a été lancée suivant une procédure adaptée en application des dispositions de l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique.

Le maître d'ouvrage a sollicité par courriel une offre auprès de trois bureaux d'études CSPS afin que ces derniers puissent remettre une proposition technique et financière.

Le Maître d'Ouvrage a procédé à l'analyse de l'offre remise qui correspond aux attentes du maître d'ouvrage.

Sur la base de notation unique du critère « PRIX », il est proposé d'attribuer la mission au candidat **APAVE** (340 avenue de la Marne - 59700 MARCQ-EN-BAROEUL) pour un montant de 1 460,00 € HT.

Vu le Code de la Commande Publique

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal de la Ville d'Auby en date du 16 mai 2025 donnant délégation d'attribution au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils applicables aux procédures formalisées pour les marchés de fournitures, services et travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants dès lors que les crédits sont inscrits au budget.

Vu le contrat signé en date du 20 novembre 2025 confiant à la SPL de l'Artois une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Considérant l'exposé ci-dessus, le Maire

Mairie d'AUBY
Attribution mission de Coordination
Sécurité et Protection de la Santé -
Végétalisation cours d'école des Asturies
Décision directe n°99

Décide,

- D'approuver le devis relatif à une mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS), analysé et validé par la SPL de l'Artois.
- D'attribuer la mission de CSPS à la société **APAVE** (340 avenue de la Marne - 59700 MARCQ-EN-BAROEUL) pour un montant de 1 460,00 € HT.
- De dire que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2026 et suivants.

AUBY, le 29/06/2026

Bernard CZECH

Maire

